

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 34 (1936)

Heft: 7

Nachruf: Albert Barraud

Autor: L.H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faction personnelle. — Notre regretté collègue a marqué aussi d'une pierre blanche son activité au service du pays; président du grand conseil vaudois, conseiller national, président de la commission centrale des améliorations foncières il laisse à ceux qui ont eu le privilège de vivre dans son entourage, le souvenir d'un homme foncièrement bon, d'un grand travailleur, et patriote éprouvé.

John E. Mermot, géom. officiel.

† Albert Barraud.

Après M. Gilliard, en 1934, nous avons le profond regret d'annoncer le départ prématué de M. Albert Barraud, ingénieur et géomètre officiel.

Entré à la Direction du cadastre en 1930, M. Barraud y passa six années sur lesquelles il dut, à plusieurs reprises, interrompre son travail, miné par la grave maladie qui l'obligea de demander sa mise à la retraite pour cause d'invalidité dès le 1^{er} mai 1936.

Ingénieur rural diplômé en 1925, M. Barraud, après avoir été assistant de M. le professeur Diserens à Zurich et collaboré avec ce dernier à divers projets de génie rural, fit son stage de géomètre au bureau de M. Baumgartner, géomètre officiel à Lausanne, où il acquit de solides connaissances professionnelles.

Dès l'obtention de son diplôme fédéral de géomètre du registre foncier, M. Barraud s'établit à Renens. Il fut chargé, pour le cadastre, de l'établissement du plan d'ensemble de Prilly qu'il exécuta à perfection, ainsi que, pour le compte du service cantonal des Améliorations foncières et à son entière satisfaction, de l'étude de différents travaux d'assainissement dans la partie inférieure de la plaine de l'Orbe.

Les questions d'urbanisme l'intéressaient particulièrement, et il fut membre de la commission du plan d'extension de Renens et environs.

A la Direction du cadastre, M. Barraud s'occupa de la vérification des mensurations parcellaires; il avait été désigné au début de 1935 en qualité de géomètre-conservateur du district de Lausanne et chargé notamment de la mise à jour des bases de reproductions des plans d'ensemble, travail minutieux pour lequel M. Barraud était particulièrement préparé. Malheureusement les circonstances ne lui permirent pas de se vouer à ses nouvelles occupations.

M. Barraud fut un fonctionnaire ponctuel et conscientieux. Nous garderons de lui un souvenir de reconnaissance et présentons à sa famille, si douloureusement affligée, nos condoléances les plus sincères et l'expression de notre vive sympathie.

Ls. H.

